

## Appel à projets structurants Défi Clé Risques Infectieux et Vecteurs Occitanie (RIVOC)

*Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.*

### I. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

La Région Occitanie soutient le Défi Clé **Risques Infectieux et Vecteurs** (RIVOC) sur la période 2026 - 2029. Ce défi conduit des actions de recherche, de formation, de valorisation, de réponses à des questionnements des parties prenantes concernant la transmission vectorielle d'agents infectieux aux humains, aux animaux et aux plantes. Ces actions mobilisent la communauté académique et non académique de la région Occitanie. Un objectif majeur des Défis Clés est de structurer les communautés thématiques en Occitanie.

Le Défi Clé RIVOC soutiendra la recherche par le financement de 2 ou 3 projets sur les enjeux identifiés, dotés chacun de 200 k€ maximum pour une durée de 3 ans :

- Enjeu 1 – Risques vectoriels et villes du futur
- Enjeu 2 – Risques vectoriels et changement climatique
- Enjeu 3 – Lutte antivectorielle durable et respectueuse de l'environnement

L'objectif des projets de recherche RIVOC est, à travers des actions scientifiques de qualité, de favoriser les synergies et croiser les expertises régionales, afin de répondre à des questions relatives aux vecteurs d'agents infectieux. Une attention particulière sera portée aux projets multi-sites, pluridisciplinaires et multi-acteurs, permettant de structurer la communauté régionale. Les thématiques de recherche de RIVOC visent à documenter les différents aspects de l'émergence et de la transmission vectorielle des agents pathogènes et de leur contrôle. Les recherches se déclineront selon une stratégie « One Health » en intégrant la biologie, l'écologie et la génomique des vecteurs (sens large) et des pathogènes, jusqu'aux stratégies de contrôle innovantes, impliquant les sciences humaines et sociales et les sciences participatives, pour diminuer l'impact sur la santé et l'environnement (zéro pollution), et accroître le bien-être des populations (humaine, animale). Les mécanismes et la dynamique des interactions hôtes (humains, animaux, végétaux) - vecteurs/hôtes intermédiaires - pathogènes seront ainsi étudiés dans le contexte des changements globaux. Les capacités d'adaptation et d'évolution seront évaluées et modélisées. En accord avec le Green New Deal régional, des stratégies alternatives aux insecticides seront évaluées. Ces recherches transdisciplinaires couvriront ainsi des aspects fondamentaux et finalisés qui permettront le développement d'applications concrètes pour la surveillance, le diagnostic et la lutte contre les maladies et leurs vecteurs. De nombreuses disciplines bien représentées en Occitanie seront mobilisées pour atteindre ces objectifs : infectiologie humaine et animale, santé des plantes, écologie, pharmacologie, chimie, sciences humaines et sociales, modélisation, etc.

La direction et le comité de pilotage RIVOC peuvent aider à la mise en relation des communautés (scientifiques et non académiques) régionales, qui jusqu'à présent collaborent peu, mais qui pourraient aborder efficacement des questions conjointement. Ces communautés peuvent être thématiques (santé des plantes, des animaux, des humains), régionale (Montpellier, Perpignan, Toulouse), ou disciplinaires (entomologie, génomique, biologie évolutive, sociologie, anthropologie, économie, infectiologie, parasitologie, virologie, par exemple). Les porteurs de projets qui le souhaitent pourront soumettre dans un délai d'un mois suivant le lancement de l'AAP une version préliminaire de 2 pages (titre provisoire, objectifs, méthodologie, partenaires) au CoPil, via la direction RIVOC, afin de vérifier si le projet est bien dans l'esprit RIVOC recherché, et si des ajustements pourraient être apportés, suite à des échanges avec des partenaires d'autres communautés.

Du fait de la durée des projets (maximum 3 ans à partir de juin 2026), les projets ne pourront pas bénéficier d'une allocation doctorale financée par RIVOC, mais les dépenses de personnel de recherche non permanents (post-doctorants, ingénieurs, etc.) sont éligibles et calculées sur la base des grilles salariales et des règles appliquées par la tutelle qui gérera les fonds attribués.

## II. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Les propositions devront relever des objectifs de RIVOC et répondre à **au moins deux des trois enjeux mentionnés en annexe 1**. Elles devront être portées par un responsable scientifique qui sera l'interlocuteur de RIVOC dans une unité de recherche, dite porteuse. Les projets devront être mis en œuvre par des équipes relevant de RIVOC d'au moins deux pôles universitaires d'Occitanie (voir Annexe 2).

Pour chaque unité de recherche co-porteuse, un co-responsable scientifique devra aussi être identifié. Une personne responsable ou co-responsable scientifique d'un projet ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique d'autres projets de cet AAP, mais pourra y participer. Elle ne pourra pas non plus être responsable ou co-responsable scientifique d'un projet dans l'AAP 2026 « Projets Innovants »<sup>1</sup> de RIVOC. Une personne bénéficiant d'un financement significatif sur la thématique du consortium (ERC, ANR...) pourra participer à un projet, mais ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique d'un projet financé par RIVOC. Des dérogations pourront être accordées pour des projets qui se terminent en 2026.

Des partenaires extérieurs aux unités de recherche mentionnées en Annexe 2, relevant des secteurs académiques ou non-académiques, peuvent être impliqués. Aucun financement ne sera attribué directement à ces partenaires.

Les projets relevant des thématiques d'autres Défis Clés ne seront pas pris en compte (voir la liste des Défis Clés sur le [site de la Région](#)).

Les projets de science fondamentale et/ou appliquée seront considérés, ainsi que :

- l'implication sur des modèles biologiques concernant la région (risque régional ou compétences fortes en région), pouvant être élargis à d'autres modèles d'intérêt mondial, et impliquant si possible des communautés travaillant en santé humaine, animale, végétale, ou en SHS. Les modèles biologiques peuvent concerner des vecteurs tels des diptères, des tiques, des hémiptères, des gastéropodes, etc., et des pathogènes transmis par vecteurs (s.l.), virus, bactéries, parasites des plantes ou d'animaux ;
- l'approche « green deal » ;
- la volonté de pluridisciplinarité couvrant les grandes thématiques de RIVOC (vecteurs et maladies vectorielles et des plantes, animaux, humains ; interactions avec les agents pathogènes) ;
- l'originalité et l'innovation.

<sup>1</sup> <https://rivoc.edu.umontpellier.fr/appel-a-projets-innovants-2026/>

Les perspectives visées à l'issue du projet et la nature du retour sur investissement attendu doivent être identifiées (nouvelles connaissances, formation, nouveau domaine d'étude, sciences citoyennes, valorisation, visibilité, etc.).

### **III. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS**

#### **1. Procédure générale**

La procédure comporte une seule phase suivant le calendrier détaillé en III.6. Les porteurs de projets sont encouragés à contacter rapidement RIVOC, de façon à mettre en place une interaction visant à faciliter la construction des projets et construire de possibles synergies (scientifiques et non académiques).

#### **2. Soumission des projets**

Les candidatures (voir [Formulaire de candidature](#)) devront être transmises à l'adresse [rivoc-soumission@umontpellier.fr](mailto:rivoc-soumission@umontpellier.fr) avant le 15 mai 2026 à 12 h. Elles seront rédigées en français ou en anglais, signées par les directeurs des unités de recherche impliquées, et transmises sous forme de deux documents identiques (formats Word et PDF, huit pages maximum en respectant la mise en page et le corps de typographie).

#### **3. Sélection**

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, constitué des membres de la direction et du comité de pilotage de RIVOC (Annexe 4). Les personnes impliquées dans le comité de sélection n'évalueront pas de projets portés par leur unité de recherche.

#### **4. Critères principaux de sélection**

- C1 – Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, des questions et des livrables au regard des objectifs et des trois enjeux du Défi Clé RIVOC.
- C2 – Intérêt général et impact, caractère novateur, structuration régionale, interdisciplinarité, intégration des partenaires non académiques et valorisation des résultats.
- C3 – Qualité de la méthodologie, développements innovants sur les plates-formes technologiques / sites d'observation en Occitanie, compétences et complémentarité des personnes impliquées.
- C4 – Faisabilité du projet : adéquation objectifs/moyens (budget détaillé), calendrier.

#### **5. Critères additionnels de sélection**

À qualité scientifique égale, seront favorisés les projets qui :

- proposent de nouvelles collaborations au sein de la région. Les propositions de projets portées par des chercheurs-ses ayant des collaborations préexistantes (à mentionner dans le projet) sont éligibles dans la mesure où de nouvelles directions de recherche sont explorées ;
- incluent la participation de plusieurs unités/partenaires régionaux, y compris parties prenantes lorsque pertinent.
- intègrent un volet appui aux politiques publiques, « Sciences et Société » et/ou sensibilisation du public dans les livrables.

## 6. Calendrier

- Lancement de l'appel : 16 mars 2026
- Webinaire de lancement : 20 mars 2026 de 9h30 à 11h ([lien de connexion](#))
- Date limite dépôt des projets : 15 mai 2026 à 12h
- Communication des résultats : 15 juin 2026
- Réalisation des projets (selon date de démarrage) : entre juillet 2026 et novembre 2029
- Bilan final : 1er décembre 2029

## IV. FINANCEMENT

### 1. Portée du financement

Deux à trois projets d'une durée maximum de 3 ans (36 mois) seront financés pour un montant maximum de 200 K€ par projet. Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le comité de sélection, au regard notamment du nombre de projets retenus. Les dotations pourront couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet (expérimentations, observations, collectes de données, méta-analyses, modélisation, développement d'outils, etc.), excepté des équipements moyens à lourds. Elles pourront aussi couvrir des prestations externes. Les dépenses de personnel de recherche non permanents (post-doctorants, ingénieurs, etc.) sont éligibles et calculées sur la base des grilles salariales et des règles appliquées par la tutelle qui gérera les fonds attribués. Les allocations doctorales ne sont pas éligibles au financement RIVOC, mais peuvent être soutenues par des financements complémentaires (écoles doctorales, organismes de recherche, établissements, partenaires, CIFRE, etc.). Les dépenses éligibles sont détaillées en Annexe 5.

### 2. Modalités administratives et de gestion financière

- **Aucun frais de gestion** ne sera prélevé sur les attributions financières, même en cas de reversement, à la demande de la Région Occitanie.
- Les fonds seront attribués uniquement aux unités porteuses et co-porteuses.
- Pour les unités de recherche ayant l'UM comme co-tutelle, les fonds seront versés sur une ligne financière de l'UM.
- Pour les unités de recherche n'ayant pas l'UM comme co-tutelle, les fonds seront mis en place via une convention de reversement, après discussion entre les porteurs de projets et RIVOC. Ces reversements seront possibles pour les tutelles de RIVOC (voir Annexe 3) pour une gestion sur une ligne budgétaire de la tutelle recevant le financement. Les partenaires non académiques ne pourront pas directement recevoir des fonds de RIVOC mais pourront être financés à travers des prestations de service.
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de la tutelle gestionnaire des fonds. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.
- Les fonds attribués seront à justifier auprès de la Région par l'établissement porteur. Les unités lauréates des financements s'engagent à transférer tout justificatif et suivi des dépenses effectuées à RIVOC selon un calendrier qui leur sera communiqué.
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier en 3.6. Tout changement devra recevoir l'agrément de RIVOC.

### 3. Engagement des participants (unités de recherche et partenaires)

- La Région Occitanie et le Défi Clé RIVOC seront systématiquement cités dans tout article, production, communication sur le projet. Les participants-es aux projets s'engagent à mentionner RIVOC et la Région Occitanie lors des communications et publications et à faire figurer les logos de RIVOC et de la Région Occitanie sur leurs présentations du projet ou de ses résultats (voir citations à inclure et logos sur le [site RIVOC](#)).
- Les responsables scientifiques s'engagent à informer RIVOC de l'avancement du projet ; RIVOC organisera un point d'étape annuel avec les porteurs qui une réunion annuelle avec RIVOC et un rapport annuel d'avancement du projet sera transmis au Défi Clé.
- Les responsables scientifiques s'engagent à rendre un rapport de fin de contrat dans un format qui sera précisé ultérieurement.
- Chaque projet fera l'objet d'une présentation lors d'une assemblée générale annuelle de RIVOC.

## Annexe 1 - Objectifs et enjeux de RIVOC

La région Occitanie est particulièrement exposée aux maladies vectorielles touchant la santé humaine, animale et végétale. Transmises par divers vecteurs — moustiques, tiques, moucherons, mouches piqueuses, insectes phytophages — ou par des hôtes intermédiaires tels que les escargots, ces maladies représentent un enjeu croissant dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Ce phénomène est amplifié par le contexte de changement global, marqué par l'érosion de la biodiversité, le changement climatique, l'intensification des échanges mondiaux et l'urbanisation. Les conséquences, à la fois sanitaires, agronomiques et économiques, sont majeures et nécessitent la mise en place de stratégies de prévention et de contrôle inclusives, responsables et durables.

Dans ce contexte, la Région Occitanie soutient depuis 2021 le défi Clé RIVOC (Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie). Porté par l'Université de Montpellier, RIVOC a pour objectifs de :

- **comprendre, analyser et prévoir la dynamique des maladies infectieuses et celle de leurs vecteurs** dans un territoire soumis à des pressions multiples pour améliorer la santé humaine, animale et végétale ;
- **structurer la recherche** au niveau régional et **renforcer l'excellence académique** ;
- stimuler les **synergies, la valorisation et le transfert**, pour accompagner les adaptations qui doivent en découler ;
- transmettre les **connaissances**, opérationnaliser leur intégration dans les **politiques publiques** et renforcer le dialogue **sciences et société**.

Pour sa programmation 2026-2029, RIVOC mettra en œuvre des actions de recherche, de formation, de valorisation et de médiation scientifique autour de trois grands enjeux :

### **Enjeu 1 – Risques vectoriels et villes du futur**

Face à l'intensification de l'urbanisation et à la densification des espaces, les formes traditionnelles d'aménagement montrent leurs limites. Cette évolution génère des contraintes environnementales, sociales et sanitaires qui appellent à repenser les politiques d'aménagement urbain, afin de favoriser des environnements plus propices à la santé et au bien-être des populations et plus durables. Dans ce contexte, les solutions fondées sur la nature apparaissent comme des leviers stratégiques pour répondre aux défis de l'urbanisation. En intégrant des éléments naturels dans la planification urbaine — tels que la végétalisation, la restauration des continuités écologiques ou la gestion des eaux pluviales par des dispositifs paysagers — ces approches permettent de concilier adaptation climatique, amélioration de la santé et du bien-être. Elles pourraient cependant être à l'origine de la création d'environnements favorables à l'émergence d'arthropodes (moustiques, tiques notamment), vecteurs de pathogènes.

L'objectif est de comprendre comment la végétalisation urbaine (parcs, toitures végétalisées, corridors écologiques) influence les dynamiques des vecteurs (moustiques, tiques, cicadelles, escargots, etc.) et la transmission des maladies (dengue, encéphalite à tiques, maladie de Pierce).

### **Enjeu 2 – Risques vectoriels et changement climatique**

Les modifications de température, de précipitations et d'usage des sols influencent directement les habitats favorables aux vecteurs (comme les moustiques, les moucherons *Culicoides* ou les tiques) et peuvent ainsi étendre, déplacer ou intensifier les zones à risque de transmission. Le changement climatique exacerbe ces modifications et les stratégies de surveillance, de prévention et de contrôle doivent s'adapter à l'émergence de nouvelles menaces sanitaires.

L'objectif est d'anticiper l'évolution des aires de répartition des vecteurs et des pathogènes associés, et évaluer les impacts des scénarios climatiques sur les cycles de transmission des agents pathogènes et les risques sanitaires pour les plantes et les vertébrés.

### **Enjeu 3 – Lutte antivectorielle durable et respectueuse de l'environnement**

Face à l'émergence et à la réémergence de nombreuses maladies vectorielles, amplifiées par les changements climatiques, la mondialisation et les modifications des écosystèmes, les méthodes traditionnelles de lutte contre les vecteurs montrent aujourd'hui leurs limites. L'usage intensif d'insecticides, par exemple, engendre des phénomènes de résistance et pose des problèmes environnementaux et sanitaires. Dans ce contexte, il devient essentiel de promouvoir des approches combinant des outils biologiques, écologiques, technologiques mais aussi sociaux, pour une gestion plus efficace, résiliente et responsable des risques sanitaires liés aux maladies vectorielles.

L'objectif est de promouvoir des approches innovantes, durables et intégrées permettant de mieux contrôler les populations de vecteurs ou de limiter la transmission des agents pathogènes qu'ils véhiculent.

## Annexe 2 - Unités de recherche éligibles (porteurs et co-porteurs de projets)

### Site Montpellier / Sète

ASTRE	Animal – Santé – Territoire – Risques – Ecosystèmes - <a href="https://umr-astre.cirad.fr/">https://umr-astre.cirad.fr/</a>
CBGP	Centre de biologie pour la gestion des populations <a href="http://www6.montpellier.inra.fr/cbgr">http://www6.montpellier.inra.fr/cbgr</a>
CBS	Centre de Biologie Structurale - <a href="https://www.cbs.cnrs.fr/index.php/fr/">https://www.cbs.cnrs.fr/index.php/fr/</a>
CEFE	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - <a href="http://www.cefe.cnrs.fr/fr">http://www.cefe.cnrs.fr/fr</a>
CHU	Centre hospitalier universitaire de Montpellier - <a href="https://www.chu-montpellier.fr/fr/">https://www.chu-montpellier.fr/fr/</a>
DGIMI	Diversité, Génomes & Interactions Microorganisme Insectes - <a href="https://dgimi.hub.inrae.fr/">https://dgimi.hub.inrae.fr/</a>
ESPACE DEV	Observation spatiale, modèles & science impliquée - <a href="https://www.espace-dev.fr/">https://www.espace-dev.fr/</a>
IBMM	Institut des Biomolécules Max Mousseron - <a href="https://ibmm.umontpellier.fr/">https://ibmm.umontpellier.fr/</a>
IEM	Institut Européen des Membranes - <a href="https://iem.umontpellier.fr">https://iem.umontpellier.fr</a>
IHPE	Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements - <a href="http://ihpe.univ-perp.fr/">http://ihpe.univ-perp.fr/</a>
INTERTRYP	Interactions hôtes-vecteurs-parasites-environnement dans les maladies tropicales négligées dues aux trypanosomatidés - <a href="https://umr-intertryp.cirad.fr">https://umr-intertryp.cirad.fr</a>
IRIM	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier - <a href="https://www.irim.cnrs.fr/">https://www.irim.cnrs.fr/</a>
ISEM	Institut des sciences de l'évolution de Montpellier <a href="http://www.isem.univ-montp2.fr">http://www.isem.univ-montp2.fr</a>
LIRDEF	Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation - <a href="https://lirdef.edu.umontpellier.fr/">https://lirdef.edu.umontpellier.fr/</a>
LPHI	Laboratoire des pathogènes et de l'immunité de l'hôte - <a href="https://lphi.umontpellier.fr">https://lphi.umontpellier.fr</a>
LSTM	Laboratoire symbioses tropicales et méditerranéennes
MARBEC	Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation - <a href="http://www.umr-marbec.fr/fr/">http://www.umr-marbec.fr/fr/</a>
MIVEGEC	Maladies infectieuses et vecteurs : écologie, génétique, évolution et contrôle <a href="http://mivegec.ird.fr/fr/">http://mivegec.ird.fr/fr/</a>
MSH Sud	Maison des sciences et des humanités - <a href="https://www.mshsud.org/">https://www.mshsud.org/</a>
PCCEI	Pathogenesis & Control of Chronic & Emerging Infections - <a href="https://www.pccei.fr/">https://www.pccei.fr/</a>
PHIM	Plant Health Institute of Montpellier - <a href="https://umr-phim.cirad.fr">https://umr-phim.cirad.fr</a>
SENS	Savoirs, Environnement, Sociétés - <a href="https://www.umr-sens.fr/">https://www.umr-sens.fr/</a>
TETIS	Territoires, environnement, télédétection et information spatiale - <a href="https://www.umr-tetis.fr">https://www.umr-tetis.fr</a>

### Site Toulouse / Moulis

CEFS	Comportement & Écologie de la Faune Sauvage - <a href="https://www6.toulouse.inrae.fr/cefs">https://www6.toulouse.inrae.fr/cefs</a>
CERTOP	Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir -- <a href="https://certop.cnrs.fr/">https://certop.cnrs.fr/</a>
CHU	Centre hospitalier universitaire de Toulouse - <a href="https://www.chu-toulouse.fr/">https://www.chu-toulouse.fr/</a>
CRBE	Centre de Recherche sur la Biodiversité et l'Environnement - <a href="https://crbe.cnrs.fr/">https://crbe.cnrs.fr/</a>
CRESCO	Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps - <a href="https://cresco.univ-tlse3.fr/">https://cresco.univ-tlse3.fr/</a>
IHAP	Interactions hôtes agents pathogènes - <a href="https://ihap.fr/">https://ihap.fr/</a>
INFINITY	Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires - <a href="https://www.infinity.inserm.fr/">https://www.infinity.inserm.fr/</a>
InTheres	Innovations Thérapeutiques et Résistances - <a href="https://intheres.toulouse.hub.inrae.fr">https://intheres.toulouse.hub.inrae.fr</a>
IRSD	Institut de recherche en santé digestive - <a href="http://www.irsd.fr">http://www.irsd.fr</a>
MSHS-T	Maison des Sciences Humaines et Sociales de Toulouse - <a href="https://mshs.univ-toulouse.fr">https://mshs.univ-toulouse.fr</a>
PHARMA-DEV	Pharmacochimie et biologie pour le développement - <a href="https://www.pharmadev.ird.fr/">https://www.pharmadev.ird.fr/</a>
SETE	Station d'Écologie Théorique et Expérimentale - <a href="https://sete-moulis-cnrs.fr/fr/">https://sete-moulis-cnrs.fr/fr/</a>

**Site Banyuls / Perpignan / Narbonne**

---

CRIODE Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement - <http://www.criobe.pf/>

IHPE Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements - <http://ihpe.univ-perp.fr/>

ESPACE DEV Observation spatiale, modèles & science impliquée - <https://www.espace-dev.fr/>

---

### **Annexe 3 – Liste des tutelles RIVOC**

#### Tutelles principales

- Université de Montpellier (UM) – Établissement porteur du Défi Clé
- CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique
- ENVT - École Nationale Vétérinaire de Toulouse
- INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- IRD - Institut de Recherche pour le Développement
- IAM - Institut Agro-Montpellier
- UMPV – Université de Montpellier-Paul Valéry
- UPVD - Université de Perpignan Via Domitia
- UT - Université Toulouse
- UT2J - Université Toulouse Jean Jaurès

#### Tutelles secondaires

- INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale
- Toulouse INP - Institut national polytechnique de Toulouse
- EPHE – Ecole pratique des hautes études
- IEP - L'Institut d'études politiques de Toulouse / Science PO Toulouse
- ENSCM - L'école nationale supérieure de chimie de Montpellier
- IFREMER— Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- INRAP-Institut national de recherches archéologiques préventives

**Annexe 4 - Membres de l'équipe de direction et du comité de pilotage (Copil) de RIVOC.**

Nom	Organisme / établissement de rattachement	Localisation
<b>Direction</b>		
Florence FOURNET	IRD	Montpellier
Emilie BOUHSIRA	ENVT	Toulouse
<b>Comité de pilotage</b>		
Florence FOURNET	IRD	Montpellier
Emilie BOUHSIRA	ENVT	Toulouse
Didier FONTENILLE	IRD	Montpellier
Antoine BERRY	UT CHU	Toulouse
Jérôme BOISSIER	UPVD	Perpignan
Claire GARROS	CIRAD, Vectopole Sud	Montpellier
Thierry LEFEVRE	CNRS	Montpellier
Marilyne UZEST	Inrae	Montpellier
Alexis VALENTIN	Université Toulouse	Toulouse
Aurélie BINOT	CIRAD, ExposUM	Montpellier
Ronaldo AUGUSTO	UPVD	Perpignan
Anysia VICENS	SATT AXLR	Montpellier

## Annexe 5 - Défis Clé – Dépenses éligibles et justification

En préambule, sont uniquement éligibles les dépenses directement liées au Défi-Clé.

Elles doivent être facturées pendant la durée de réalisation conventionnée.

Les frais de gestion des établissements sont inéligibles.

NATURE DES DEPENSES	ELIGIBILITE DES DEPENSES, MODALITES DE CALCUL ET DE JUSTIFICATION
<b>Frais de personnel</b> <i>(Tout personnel embauché pour le projet, pour les allocations doctorales, la dépense éligible correspond à 50% du coût total sur trois ans)</i>	<p><b>Sont éligibles :</b> personnels non permanents (<i>non couverts par dotation Etat</i>) y compris stagiaires (gratification de stage)</p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b>            Pour les doctorants : 50% du salaire brut chargé sur 3 ans (soit 36 mois de salaire max.)            Pour les autres personnels : 100% du salaire brut chargé comprenant les primes et traitements accessoires encadrés par la réglementation.</p> <p><i>NB : compte tenu de l'évolution réglementaire sur l'encadrement des rémunérations des doctorants, dans la limite de l'assiette totale du Défi Clé, les salaires ne sont plus plafonnés.</i></p> <p><b>Pièces justificatives :</b>            Livre de paie ou DSN ou Bulletin(s) de salaire*            Pour les stagiaires : convention de stage et document probant attestant du versement des gratifications.</p> <p><i>*Soit le BS de décembre s'il y est précisé le salaire annuel brut chargé, soit tous les bulletins de salaires de la période concernée</i></p>
<b>Consommables et petits matériels scientifiques</b>	<p><b>Sont éligibles :</b> tous les consommables et petits matériels scientifiques nécessaires aux projets menés par le Défi Clé</p> <p><i>NB : les frais de garantie sont éligibles sous réserve d'avoir été négociés au moment de l'achat de l'équipement et que la dépense soit inscrite sur la facture d'achat de l'équipement.</i></p> <p><i>Les frais de réparation sont inéligibles.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b>            Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b>            Factures</p>

<b>Equipements</b>	<p><b>Sont éligibles :</b> tous les équipements nécessaires aux projets menés par le Défi Clé (inclus les ordinateurs bureautiques des personnels recrutés hors stagiaires)</p> <p><b>Les dépenses de téléphonie, les fournitures de bureau (stylo, cahier...) et le mobilier (bureau, chaise...) sont inéligibles</b></p> <p><i>NB : les frais de garantie sont éligibles sous réserve d'avoir été négociés au moment de l'achat de l'équipement et que la dépense soit inscrite sur la facture d'achat de l'équipement.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Factures</p>
<b>Prestations</b>  <i>(Prestations plateformes internes et externes, sous-traitance, études...)</i>	<p><b>Sont éligibles :</b> toutes prestations de service qu'elles soient menées par un prestataire externe ou interne (= laboratoire de recherche de même tutelle que le laboratoire qui bénéficie du service).</p> <p><i>NB : une prestation interne nécessite un flux financier certifiable par le comptable public.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Factures ou tout document probant pour les dépenses de prestation interne</p>
<b>Frais de missions, d'animation et de diffusion des résultats</b>  <i>(Ce poste inclut l'organisation de manifestations scientifiques, frais de réception...)</i>	<p><b>Sont éligibles :</b></p> <p>Les frais de mission (déplacement, hébergement, restauration...) des personnels permanents ou non permanents y compris stagiaires dès lors que ces missions sont directement liées à la mise en œuvre du Défi Clé</p> <p>Les frais d'animation et d'organisation d'évènements scientifiques : location de salles, réception (buffet, restauration, accueil café...), diffusion des résultats, publication ou communication (création de logos, protection marque, flyers, livrets d'accueil, plaquettes, guides...)</p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût HT facturé ou forfait pour les frais de missions</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Facture(s) Pour les frais de mission forfaitisés : détailler la nature de la dépense (ordre de mission, note détaillée par mission...)</p>

**Conformément à la convention attributive de l'aide, un état récapitulatif des dépenses détaillées devra être complété. La version numérique Excel est à votre disposition sur demande auprès du Défi Clé.**